

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 27 JUIN 2012

L'An Deux Mille Douze, le Vingt Sept Juin, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Mme BARET,
Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA,
Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Absents excusés : Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET

Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD
Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI



Objet :

**Vente de produits
à la Médiathèque**

Considérant que lors de ses animations, et notamment de la Fête du Livre, la médiathèque invite des auteurs ou des libraires à présenter des ouvrages et des documents, à les commenter et que cela permet au public d'aborder le livre et ses supports sous un angle différent. A ce titre, elle peut être amenée à mettre à disposition gratuitement des auteurs ou libraires indépendants des stands.

Considérant que les documents proposés sont toujours en relation avec le thème de l'animation ou de la manifestation et les prix devront respecter le prix du livre unique.
Considérant que le stand sera mis à disposition pour une durée déterminée fixée par le SIM et que la Médiathèque ne pourra être tenue d'être responsable d'une quelconque dégradation des documents présentés.

Après délibération, à l'unanimité,
Le Conseil Syndical:

- **AUTORISE** la médiathèque à mettre gratuitement à disposition d'auteurs ou de librairies indépendantes des stands dans ses locaux
- **AUTORISE** la vente par ces derniers de documents en lien avec la manifestation ou animation proposée par la Médiathèque Intercommunale.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS ;

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 28 juin 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN

